

Paris, le 25/10/2021

Monsieur, Madame,

Vous êtes porteurs de parts du FCPE ERES FIDELITY FLEXIBLE et à ce titre nous vous informons des prochains changements à intervenir sur votre FCPE.

Quels changements vont intervenir sur votre FCPE ?

Eres gestion a été informé par FIL Investment Management (Luxembourg) S.A de sa décision de fusionner le compartiment FIDELITY PATRIMOINE de la SICAV FIDELITY FUNDS de droit Luxembourgeois dans lequel votre FCPE peut être investi jusqu'à 80% vers le compartiment FIDELITY GLOBAL MULTI ASSET. A la suite de cette information, Eres gestion a décidé de revoir la stratégie d'investissement de votre FCPE en réorientant sa gestion sur d'autres fonds investis sur des actions internationales de toutes tailles et de toutes zones géographiques. Cette orientation plus marquée sur les marchés actions a pour conséquence d'augmenter le profil rendement risque de votre FCPE et plus particulièrement aux exposition actions et aux marchés émergents. Ce changement s'accompagne d'une hausse des frais de gestion maximum de votre FCPE.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Ces changements entreront en vigueur le 03/11/2021.

Si ce changement ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir ou d'arbitrer sans frais à tout moment dès lors que vos parts sont disponibles en application des règles applicables à votre compte d'épargne salariale.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Significative))

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur la disponibilité de vos parts ?



Ce changement n'a pas d'impact sur la date de disponibilité de votre épargne. Vos parts restent indisponibles jusqu'à leur période de blocage de 5 ans sauf cas de rachats anticipés.

Quelles sont les principales différences entre le FCPE dont vous détenez des parts actuellement et le futur FCPE ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement

| | Avant | Après |
|---|---|--|
| Régime juridique et politique d'investissement | | |
| Classification | Sans classification | Actions internationales |
| Objectif de gestion* | Surperformer l'indicateur : 70% Barclays Global Aggregate Index Hedged (euro) + 30% de l'indice MSCI World Index (euro) | Surperformer l'indicateur : 80% ACWI NR EUR + 20% MSCI EM NR EUR |
| Changement de méthode de sélection des titres* | <p>Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90 à 100%) et/ou FIVG (jusqu'à 10%) dont 50% minimum d'OPC de FIL Investment Management (Luxembourg) S.A</p> <p>Le FCPE pouvait être investi jusqu'à 80% de son actif dans le compartiment FIDELITY PATRIMOINE de la SICAV FIDELITY FUNDS .</p> | <p>Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) dont 50% minimum d'OPC de FIL Investment Management (Luxembourg) et/ou de FIL Gestion (France)</p> <p>Le FCPE ne pourra plus être investi jusqu'à 80% de son actif dans le compartiment FIDELITY PATRIMOINE de la SICAV FIDELITY FUNDS ,</p> <p>La sélection de fonds sera orientée sur plusieurs fonds exposés plus particulièrement aux marchés actions.</p> |

| | Avant | Après | |
|---|--|--|---|
| Modification du profil de rendement/risque | | | |
| Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7* | <p>Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans.</p> | <p>Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans.</p> | |
| Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques* | Liste avec les fourchettes d'exposition | Liste avec les fourchettes d'exposition | Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : |
| | Risque actions [0% ; 50%] | Risque actions [0% ; 110%] | + |
| | Risque marchés émergents [0% ; 20%] | Risque marchés émergents [0% ; 100%] | + |
| | Risque de change [0% ; 100%] | Risque de change [0% ; 110%] | + |
| | Risque de taux [30% ; 100%] | Risque de taux [0% ; 40%] | - |
| | Dont risque aux obligations spéculatives [0% ; 90%] | Dont risque aux obligations spéculatives [0% ; 40%] | - |
| | Dont risque aux obligations convertibles contingentes (CoCos) [0% ; 0%] | Dont risque aux obligations convertibles contingentes (CoCos) [0% ; 20%] | + |
| | Risque aux obligations convertibles [0% ; 40%] | Risque aux obligations convertibles [0% ; 20%] | - |
| Frais | | | |
| Frais directs maximum | Part P : 1.50% | Part P : 2% | |

| | | | |
|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--|
| | Part M : 0.75% Part H : 0.20% | Part M : 1% Part H : 0.20% |  = |
| Frais indirects maximum | 1.00% | 1.25% |  |
| Informations pratiques | | | |
| Dénomination | ERES FIDELITY FLEXIBLE | ERES FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES | |

*L'Autorité des Marchés Financiers a donné son agrément à ces changements le 19/10/21.

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de votre FCPE

Le règlement et le DICI du FCPE ERES FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES sont disponibles sur le site internet du teneur de compte de votre épargne salariale : www.amundi-esr.com et tenu à disposition au siège d'Eres gestion sur simple demande écrite et sera envoyé dans un délai d'une semaine à l'adresse suivante : Eres gestion – 115, rue Réaumur -75002 Paris.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre volonté d'apporter une gestion toujours digne de votre confiance.

Eres gestion